

La voiture électrique et hybride « Un démarrage qui devient réalité »

Le développement de l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables passe aujourd'hui par le déploiement rapide d'infrastructures de charge. Cela nécessite qu'un réseau étendu de bornes de recharges électriques publiques se développe en Centre-Val de Loire pour que les particuliers puissent se déplacer sur l'ensemble du territoire...

Un véhicule électrique pour de longues distances, cela devient possible.

Parcourir de longues distances au volant d'une voiture électrique ? Ce sera possible en France dès la fin 2015. Une réalité devenue bientôt d'actualité grâce à la mise en place d'un véritable corridor électrique. Début 2016, 200 bornes de recharge rapide seront opérationnelles sur l'ensemble du territoire. 80 % de l'autonomie recouvrée en moins de 30 minutes.

Le projet CORRI-DOOR a été lancé pour développer la voiture électrique en France. Financé à hauteur de 50 % par l'Union européenne, ce projet est piloté par EDF qui projette d'installer 200 bornes de recharge rapide sur les principaux axes autoroutiers français. Ces bornes seront compatibles avec l'ensemble des véhicules électriques et hybrides rechargeables acceptant la charge rapide.

Elles seront installées près des grandes métropoles et des grands axes autoroutiers parmi lesquels :

- l'A6 et l'A7 sur un parcours Paris / Lyon / Marseille ;
- l'A10, l'A71 et l'A89 depuis Paris en direction d'Orléans / Bourges / Clermont-Ferrand / Saint-Étienne ;
- l'A10 sur un axe Tours / Poitiers / Niort / Bordeaux ;

Des véhicules électriques qui ont de forts atouts:

Les véhicules électriques contribuent à la lutte contre la pollution de l'air et le bruit routier. Une voiture électrique n'émet pas d'émissions polluantes. Silencieuse, elle apporte une réponse aux nuisances sonores.

L'absence de vibration et le silence du moteur rend leur conduite plus agréable. Ils sont également simples à recharger et à entretenir. Un câble dans la voiture permet de se brancher sur une prise, au domicile, au bureau, dans les parkings publics ou privés et le moteur possède peu de pièces mobiles. La durée de vie du moteur est 4 fois plus longue que celle des moteurs à essence ou diesel.

Les véhicules électriques coûtent plus chers à l'achat mais bénéficient d'un bonus écologique pouvant atteindre 10 000 € à l'achat et le prix du carburant de 1,5 à 2,0 € pour 100 km est 5 à 7 fois moins élevé que l'essence et le diesel.

Une région Centre-Val de Loire ambitieuse

La région Centre-Val de Loire est un espace peu densément peuplé (65 habitants/km²) mais elle a pris le virage d'équiper son territoire en infrastructure de charge publique pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

En luttant contre l'idée reçue selon laquelle les véhicules électriques ne sont destinés qu'aux zones urbaines, cette région rurale qui ne compte que deux villes de plus de 100 000 habitants compte parmi les collectivités ambitieuses dans le déploiement de bornes de recharge.

De nombreux projets d'installation sont déjà lancés : 103 bornes dans le Cher, 120 bornes en Eure-et-Loir, 276 bornes en Indre-et-Loire. Trois départements ont lancé le projet d'un réseau interdépartemental de bornes de recharge pour véhicules électriques, à savoir les départements limitrophes d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret. Ils ont aussi décidé de mutualiser dès 2013 l'achat de leurs véhicules de services, une mutualisation destinées à aider à l'introduction de modèles électriques dans leurs flottes.



L'exemple du Cher :

ECar'18 est le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques du département. Le Syndicat départemental d'énergie (SDE18) porteur du projet dès 2012, s'est lancé dans le pari de la mobilité électrique et de créer un réseau de 101 points de recharge fin 2016.

Le déploiement des bornes sera optimisé en fonction des réseaux électriques et des flux de déplacement. Un effort sera fait pour installer des bornes électriques en zone rurale, pour un accès de tous à la recharge.

Le budget de 700 000 €, soit 6 900 € H.T. la borne installée, est financé à hauteur de 50 % par l'Etat, (subvention de l'ADEME), 30% par le SDE18, 10% par le Conseil Départemental, 10% par les communes.

En Indre-et-Loire, 276 bornes pour fin 2015

Afin de répondre à l'objectif de la loi « Grenelle 2 » qui prévoit de multiplier les points d'alimentation des véhicules électriques sur le territoire français, le Syndicat intercommunal d'énergies a décidé d'installer 276 bornes de recharge sur tout le département d'ici fin 2015. Les bornes sont accessibles à tous et compatibles avec tout véhicule électrique. L'accès au réseau s'effectue par un badge, délivré gratuitement par le SIEIL. La recharge est gratuite durant les 2 premières années.

Une initiative commune des départements d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret

Ces 3 départements ont décidé de s'unir pour créer un réseau interdépartemental de bornes de rechargement des véhicules électriques. Cette initiative commune vise à relever les grands défis de l'avenir en matière de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec l'appui de fonds européens pour 2014-2020.



Dans le Cher, 101 bornes de recharges d'ici 2016 :

D'ici la fin de l'année 2016, 101 bornes de recharge seront installées sur le territoire du Cher. Piloté par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher, ce projet vise à implanter une borne tous les 20 km, même dans les petites communes. Dans l'agglomération de Bourges une vingtaine d'unités seront déployées dès le début de l'année 2015.

En Eure-et-Loir, 120 bornes de recharge à court terme

Depuis l'été 2015, le département d'Eure-et-Loir s'est doté d'une infrastructure de charge publique composée de 120 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Distantes de 10 à 15 km les unes des autres elles sont dotées de deux prises délivrant une puissance comprise entre 3 et 22 kW, chaque borne pourra délivrer une puissance « normale » de 3 kW et « accélérée » de 22 kW en moins d'1h30.

Dans l'Indre, 80 bornes de recharges d'ici la fin 2015

Piloté par le Syndicat départemental d'énergies, ce projet vise à rassurer les acheteurs de véhicules quant à la possibilité de recharger les batteries sur la voie publique.

Les premières installations sont prévues pour la fin du 1er semestre 2015. D'ici la fin de l'année 2016, 80 bornes publiques auront été déployées sur le territoire, en particulier les grands axes routiers, les principaux bassins de population et les zones touristiques. Les habitants du département devraient a priori trouver une borne tous les 20 à 25 km. Une subvention de l'ADEME pourra couvrir jusqu'à 50 % des coûts d'acquisition, d'installation et de maintenance des bornes de recharge.

Quelle autonomie du véhicule électrique en conditions réelles d'utilisation ?

Si les 200 km d'autonomie annoncés par presque tous les constructeurs ne correspondent pas à la réalité, l'utilisateur pourra parcourir sans difficulté plus de 190 km dans un environnement urbain à bord d'une Kia Soul EV, d'une Nissan LEAF ou d'une Renault ZOE. Sur un parcours mêlant ville et route, l'autonomie moyenne sera de 140 km.

En revanche, sur un parcours mixte ville-route avec 20 km d'autoroute à 120 km/h, cette autonomie approchera les 120 km. Elle se réduira de 15 à 20 % si le conducteur utilise le chauffage ou la climatisation.

Type de parcours	Ville	Ville - Route	Ville - Route - Autoroute
Autonomie moyenne	170 - 190 km	130 - 150 km	110 - 120 km

Les autonomies moyennes relatées ci-dessus sont issues des essais de Breezcar réalisés sur des durées de 3 jours à plusieurs mois dans des conditions normales d'utilisation

